PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

Délibérations
n° SMG-2026-008 à SMG-2026-012

PVSMG-2026-01 - SEANCE DU 08 juin 2026

M. le Président du Syndicat Mixte du Plateau des Glières certifie que les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 31 août 2026, et ont été certifiées exécutoires le 15 septembre 2026, date de publication de la délibération sur internet.
Ce procès-verbal de séance, publié sur le site internet du Syndicat Mixte des Glières le 29 septembre 2026, a été approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 28 septembre 2026.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières,
François EXCOFFIER

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

Séance du 8 juin 2026

DELIBERATIONS N° SMG-2026-008 à SMG-2026-012

N° Délib.	Objet	Page
	- Ouverture de séance	

SMG-2026-008	- Installation du nouveau Comité Syndical et élection du Président du SMG	
SMG-2026-009	- Election des Vice-présidents du SMG et installation du Bureau	
SMG-2026-010	- Délégation au Président pour la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres	
SMG-2026-011	- Convention de mise à disposition de matériel de ski nordique entre le Syndicat Mixte des Glières et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie – 2025-2026	
SMG-2026-012	- Délibération relative à la demande de subventions de l'AFP Dran Ablon Cruet pour l'entretien des pistes pastorales au titre de l'année 2026	

PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Sous la Présidence de
M. François EXCOFFIER

Séance du 8 juin 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières, dûment convoqué le 28 mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni, à Annecy, à l'Hôtel du Département en salle du Conseil, le 8 juin de la même année à 16 h 00, sous la Présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat.

Sont présents :

Collège des élus départementaux

Titulaires :

Marie-Louise DONZEL-GONET, Agnès GAY, Odile MAURIS, Marcel CATTANEO, François EXCOFFIER, Martial SADDIER

Suppléante :

Christine MEGEVAND

Collègue des élus des Communes et Groupements de Communes

Communauté d'Agglomération du Grand Annecy

Christian ANSELME, Jean-Jacques WROBLEWSKI

Suppléants : Laure SOYEZ

Communauté de Communes Faucigny-Glières
Michaël MAISTRE

Suppléants :

Communauté de Communes Vallées de Thônes
Pierre BARRUCAND, Bruno DUMEIGNIL

Suppléants : Christine RUFFON

Vice-Présidents,

M. Christian ANSELME, Vice-Président représentant le Grand Annecy,
M. Mickaël MAISTRE, Vice-Président représentant la Communauté de Communes Faucigny Glières,
M. Pierre BARRUCAND, Vice-Président représentant la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,
Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Vice-Présidente représentant le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Excusé durant la séance :

Stéphane VALLI

✧✦✧✦✧

Assistent à la séance :

Agnès HUGEL-HOLIS, Directrice Tourisme, Sports et Randonnée

Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat Mixte des Glières

Procès-Verbal de séance du Syndicat Mixte des Glières
du 8 juin 2026

M. le Président - Nous avons le plaisir de démarrer cette séance du syndicat mixte des Glières, qui rend de bons services dans la cohésion entre les communes et le Département. Je rappelle que historiquement le Département suppléait les communes économiquement et politiquement. Puis on a tenu à faire un bloc beaucoup plus concertatif et participatif d'où la création de ce Syndicat Mixte des Glières dont le Président ne touche aucune indemnités je tiens à le signaler, les membres non plus et les vice-présidents non plus. Le quorum étant atteint, nous pouvons donc démarrer cette séance. J'ai eu un coup de fil de Stéphane Valli qui a donné pouvoir, mais nous n'avons pas besoin de donner pouvoir. Pour la séance introductive je crois qu'il faut être en présentiel, c'est ce que vous m'aviez demandé.
Monsieur le maire de Dingy nous vous souhaitons la bienvenue. Très chers amis nous avons la chance d'accueillir le maire de Thorens. Jean Jacques WROBLEWSKI qui représente le Grand Annecy. La communauté de Communes de Faucigny Glières est également représentée.
On peut finir le tour de table mais finalement c'est moi qui fait les présentations. Donc Marie-Louise DONZEL-GONET, conseillère départementale, Vice-Présidente à l'agriculture, spécialiste des questions agricoles. Marcel CATTANEO, doyen de notre assemblée, Président de l'orchestre des pays de Savoie. Notre ami Pierre BARRUCAND, maire de la Balme de Thuy et le plus assidu de tous les membres du Syndicat Mixte. Notre ami de Dingy Saint Clair, Bruno DUMEIGNIEL, spécialiste de Natura 2000. A ma droite Odile MAURIS, conseillère départementale d'Annecy 3, Présidente de la Commission éducation, jeunesse, sports, culture et patrimoine. Elle n'est plus maire délégué d'Annecy-le-Vieux. Madame GAY, Présidente de la Commission, enfance, famille et insertion, Conseillère départementale de Bonneville. Madame MEGEVAND nous vous remercions d'être toujours parmi nous.
Nous remercions Monsieur SADDIER malgré un emploi du temps colossale… Je n'ai pas rappeler que tu étais président des pompiers, de l'Agence de l'eau et surtout Président du Département ce qui est quand même une œuvre. Jamais aucun Président n'a travaillé autant que lui pour le bien des Hauts-Savoyards.
Je te remercie à titre personnel, et au titre des membres du Syndicat Mixte pour avoir suivi les travaux comme aucun président. Au nom du Département, au nom du canton, au nom du Syndicat Mixte et au nom des communes on te remercie pour avoir toujours fait en sorte que Glières soit plus beau et soit plus qualitatif pour les pratiquants et les visiteurs.
Je salue maintenant les gens en visio, Madame Laure SOYEZ déléguée par le Grand Annecy Madame SOYER, vous voulez prendre la parole? Je ne vous connais pas je ne peux pas tellement vous présenter. Non. Elle n'ose pas
Christine MEGEVAND, que je n'ai pas encore présentée, Conseillère départementale de Cruseilles et surtout du canton de la Roche sur Foron qui suit nos travaux avec une assiduité importante pour quelqu'un qui est moins concernée territorialement que d'autres conseillers départementaux. Je vous en remercie Madame MEGEVAND. Je n'ai pas cité votre titre de maire de Saint-Blaise

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour concerne l'élection présidentielle, je dois donc passer la parole à notre ami Marcel CATTANEO. Marcel, tu as la parole.

M. Martial SADDIER – Président EXCOFFIER, vous ne deviez pas passer la parole au Président?

M. Le Président – J'allais vous donner la parole Président SADDIER.

Mme Laure Soyez - Pardon, je n'arrivais pas à brancher mon micro. Est-ce que je peux vous saluer ? Voilà, donc je suis ravie de vous rejoindre. Glières est dans mon cœur. J'ai un fort attachement pour avoir eu cette chance d'accompagner mes enfants, de faire leurs débuts de ski de fond et les miens par ailleurs, sur ce beau plateau, je suis aussi attachée et profondément amoureuse de notre histoire. Que vous dire ? Que je m'attache à mettre en lumière à travers mon métier d'éditrice d'un magazine de sortie en famille, depuis 13 ans, notre beau patrimoine, nos patrimoines Hauts-Savoyards.
Je suis élue à la ville d'Annecy et conseillère déléguée au Grand Annecy. Si je peux apporter ma petite pierre à Glières et à ce groupe, j'en serais ravie. Et par ailleurs, je suis habitante d'Annecy le Vieux, je salue Madame Odile Maurice.

M. Le Président – Ah maire Laure SOYEZ, je ne vous avez pas remise, je vous ai croisé.

Mme Laure SOYEZ - Je précise aussi que j'ai habité 10 ans à Menthonnex-en-Bornes, ce qui explique mon lien à Glières, voilà avec un directeur d'école qui était fort attaché à faire participer les enfants à Rando Glières et à nous emmener sur ce beau plateau toute l'année.

M. le Président - Président SADDIER, vous vouliez prendre la parole, je vous la donne.

M. Martial SADDIER - Merci beaucoup Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, membres du Conseil départemental et élus. Quelques mots très rapides, d'abord pour saluer les élus du syndicat mixte. Si vous êtes là, c'est que, comme l'a rappelé le président EXCOFFIER, soit vous avez été reconduit dans vos fonctions, soit vous avez accédé à des fonctions nouvelles et donc soyez-en, au nom de l'Assemblée départementale particulièrement félicité tout d'abord et remercié, car si vous êtes là, c'est que vous avez été candidat pour siéger à ce syndicat mixte.

Deux messages, le premier, pour vous inviter à faire confiance au syndicat mixte et à croire dans l'organisation qui a été mise en place. J'en parle d'autant plus librement que je n'étais pas au Département, même si j'étais président de la Communauté de communes Faucigny-Glières lorsque le syndicat mixte a été mis en place. J'ai fait partie du tour de table avec François EXCOFFIER, Christian MONTEIL à l'époque, et les différents maires qui étaient présents.

Il est inutile de rappeler que le site est magique et unique de par le devoir mémoire et de par les événements qui s'y sont produits. Il porte le seul monument à la Résistance de France puisque le V avec l'aile cassée est le seul monument à la Résistance de France. Il y a bien évidemment d'autres monuments, mais il y en a qu'un à la Résistance, c'est celui du plateau des Glières.

Les différents intérêts du plateau des Glières nécessitent cette structure collective. Ça n'enlève rien aux prérogatives des maires qui restent patrons sur leurs communes. C'est aussi, depuis l'après-guerre, une reconnaissance de tous les exécutifs et de tous les présidents et présidentes du Département qui ont mis énormément d'engagements pour le plateau. Avec Bernard Pellarin, Ernest Nycollin, Christian Monteil et à travers eux, l'ensemble des exécutifs et des conseillers départementaux et l'exécutif actuel, il n'y a pas un autre territoire en Haute-Savoie, et je le dis

solennellement, qui n'a bénéficié d'autant d'engagements du Conseil départemental de la Haute-Savoie. Et c'est tant mieux au regard de ce que ce territoire représente.

Mais je pense que c'est absolument indispensable que via ce syndicat et via la conférence annuelle des Glières, qu'on puisse avoir un lieu où tous les acteurs du plateau puissent se parler, échanger et le cas échéant passer les quelques obstacles qui se présentent.

Le second message : remercier le président EXCOFFIER ainsi que les services du Département qui sont mis à disposition du syndicat. Mais tout particulièrement, merci François EXCOFFIER pour le mandat écoulé, en tout cas depuis 2021. Cela fait 5 ans que je suis Président du Département. Et sur ces 5 années, il y a quand même eu la livraison de l'auberge à gérer. Cela n'a a pas été simple. Il y a eu le renouvellement de la délégation de service public, les différentes routes qui se sont éboulées. Nous avons géré intelligemment avec les maires et le Département les différents problèmes qui se sont présentés là-haut.

Et puis enfin, le plateau fait l'objet d'une attention toute particulière et équilibrée. Cela j'y tiens et c'est partagé par les conseillers départementaux du plateau, puisque le plateau est réparti sur trois cantons, le canton de François EXCOFFIER et de Odile MAURIS, le canton de Marcel CATTANEO et Marie-Louise DONZEL-GONET, et puis le canton de Bonneville.

Et nous conduisons avec les maires, après avoir mis 7 ou 8 millions d'euros dans l'Auberge des Glières, puis avant dans la Maison du Maquis, trois projets structurants : la reconstruction de la Maison du Plateau (ce n'est pas du luxe) qui débouchera sur la rénovation de la Métralière. La Métralière, servant de foyer de ski de fond relais, le temps des travaux de la Maison du Plateau.

La Métralière sera ensuite rénovée. Pour un dizaine de millions d'euros nous réaliserons avec ces deux projets un accueil digne de ce nom pour les scolaires, pour un accueil 4 saisons. Le projet est magnifique. Et de l'autre côté, en lien avec l'ancien maire et le nouveau maire de Glières-Val-de-Borne, nous portons également le projet d' une petite structure d'accueil. Il ne s'agit pas de faire des doublons, nous n'allons pas faire deux hangars à dameuses. Cette structure d'accueil côté Glières Val-de-Borne, qui n'en a jamais eu, va nous permettre aussi d'améliorer l'accueil et le stationnement.

Il faut absolument qu'on fasse tout ensemble, durant les deux années qui nous restent pour notre mandat, pour qu'il y ait enfin de la téléphonie mobile là-haut. Le président François EXCOFFIER et moi-même nous battons pour que cela aboutisse.

Il faut qu'il y ait les travaux des deux maisons d'accueil qui démarrent. Il faudra travailler en temps masqué pour rendre irréversible la rénovation de la Métralière.

Et puis je fais le lien, même si ce n'est pas le plateau des Glières, mais c'est l'histoire de Glières, avec le projet que nous portons en bas, à côté de la nécropole de Glières, sur la commune de la Balme de Thuy. Je remercie Monsieur le Maire pour la signature du permis de construire qui va se faire. Nous portons un ambitieux et magnifique projet de démolir les anciens bâtiments à côté de la nécropole pour construire un véritable musée digne de ce nom, de tous les faits de la résistance qui se sont passés en Haute-Savoie pour un montant en investissement de
15 000 000 d'euros.

Je pense qu'on pourra être fier du travail réalisé pour Glières ainsi qu'en bas à côté de la nécropole. Et je passe sur le maintien des alpages, le maintien de l'esprit du plateau de Glières. Il s'agit pas de le développer, il s'agit de le protéger et de faire cohabiter les gens.

J'attire votre attention Président EXCOFFIER, au cas où vous soyez candidat et au cas où vous soyez à nouveau élu. Je termine, en tant que président de l'Agence de l'eau. Les années qui s'annoncent et les décennies qui viennent en matière d'eau et d'assainissement vont être terribles. Vous voyez aujourd'hui dans vos communes, y compris en altitude, fin mai, début juin, des ruisseaux qui sont secs. C'était inimaginable quand on avait dix ans. Dans ces ruisseaux quand on avait dix ans, il y avait des truites dans ces ruisseaux. Aujourd'hui, ces ruisseaux, six mois dans l'année, ils ne coulent plus et donc s'ils ne coulent plus, ils n'alimentent plus les nappes. Et surtout, cela se voit moins, s'ils ne coulent plus, là où il y avait peut-être un petit effluent d'une maison individuelle qui se jetait dedans, là où il y avait peut-être un restaurant d'altitude qui se jetait dedans, là où il y avait peut-être une exploitation agricole qui se jetait dedans, quand il y avait de l'eau toute l'année en quantité ça ne se voyait pas trop. Aujourd'hui, le restaurant en question, l'exploitation agricole en question ou l'habitation en question : Mesdames, Messieurs les maires, c'est votre responsabilité pénale qui est engagée. Dans la société, aujourd'hui, ça coûte moins cher de cambrioler une maison que de rejeter des effluents dans un ruisseau qui est sec. Le Département met des gros moyens sur tous les enjeux d'eau et d'assainissement. Et je formule le vœu que ce soit une très grande priorité du mandat à venir et qu'on aide les maires à mettre toutes les maisons, quelles qu'elles soient, en conformité. Il ne faudrait pas que les maires et les restaurateurs soient rattrapés par la mauvaise gestion des effluents.

Le Département est prêt, et il faut Président EXCOFFIER, que le Département vous aide pour se mettre aux normes. Qui aurait dit qu'on monte un tuyau d'assainissement dans la vallée du Bouchet ? Non seulement on l'a monté au fond de la vallée du Bouchet mais maintenant il va falloir le monter au sommet du col des Anes. Sans quoi un de ces quatre matins toutes les exploitations d'été en estive elles seront interdites au Col des Anes si on ne monte pas un tuyau d'assainissement. Donc il faut le faire. La question ce n'est pas se demander s'il faut faire ou pas le faire, combien ça coûte, c'est on va le faire. Je formule encore une fois le vœu que ces enjeux d'assainissement vous préoccupent matin midi et soir et le Département vous aidera à trouver des solutions. On envoie des sondes sur Mars on devrait arriver à mettre aux normes l'assainissement sur le Plateau des Glières.

M. le Président - Je vous remercie de cette intervention éclairante et je rappelle simplement que le Département, sous votre impulsion, n'a pas compté à la dépense pour assurer la qualité sur tous les sujets. Vous citez les bâtiments, mais on peut citer aussi les alpages, les investissements dans les propriétés départementales où les fermiers ont des conditions de production qui sont sans arrêt renouvelées et nous sollicitent beaucoup. On pourrait aussi citer tout ce qui a été fait pour le ski de fond. La Métralière, c'est important, la FOL y fait très bien son travail.

Je pense que partout le Département a su suppléé les communes. Les débats que nous avons, nous permettent de trouver comment mieux faire. Je pense qu'il faut que nous continuons à travailler comme cela.
Et puis comment faciliter la vie des gens qui travaillent et vivent là-haut ? Il faut garder des établissements typiques et qualitatifs. Cela vaut pour les le pastoralisme comme pour le tourisme.

Cher Président, je vous remercie de vos bons propos.

L'ordre du jour : installation du comité syndical, élection des vice-présidents du syndicat mixte, installation du bureau, délégation au président pour la passation et règlement des marchés des accords-cadres, convention de mise à disposition du matériel de ski nordique entre le syndicat mixte des Glières et la Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie 2025-2026, délibération relative à la demande de subvention de l'AFP Dran Ablon-Cruet pour l'entretien des pistes pastorales au titre de l'année 2026.

Nous passons tout de suite à l'élection du président et les propos introductifs de notre cher doyen.

Délibération n° SMG-2026-008

Installation des membres et élection de la présidence du Syndicat Mixte des Glières

M. Marcel CATTANEO, Rapporteur.

M. Marcel CATTANEO - Mesdames, Messieurs, le privilège de l'âge m'offre, en tant que Doyen(ne) d'âge des délégués de présider cette élection, pour conduire le déroulement des opérations de vote jusqu'à l'élection par le Comité syndical, (de la) (du) Président(e) du Syndicat Mixte, en application des articles L.5211-9 et L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président sortant est M. François EXCOFFIER.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à l'installation des nouveaux membres du comité syndical, et à l'élection du Président.

VU l'article L.2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création du Syndicat Mixte des Glières.

VU l'arrêté préfectoral n° 2014007-0002 en date du 14 janvier 2014 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Glières à la Communauté de Communes Faucigny Glières ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0017 du 20 mars 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au Syndicat Mixte des Glières ainsi que les modifications des statuts du Syndicat Mixte des Glières.

VU les statuts modifiés dudit Syndicat et, notamment, ses articles 5 relatif à la composition du Comité Syndical, 6 relatif au fonctionnement du Comité Syndical et 7 relatif à la composition du Bureau.

VU les délibérations :

- du 26 juillet 2021 du Département de la Haute-Savoie désignant les représentants suivants pour siéger au Comité Syndical : Mmes Marie-Louise DONZEL-GONET, Agnès GAY, Odile MAURIS, MM. Marcel CATTANEO, François EXCOFFIER et Martial SADDIER en qualité de membres titulaires et Mmes Myriam LHUILLIER, Magali MUGNIER, Christelle PETEX-LEVET, MM. Dominique PUTHOD, David RATSIMBA et Lionel TARDY en qualité de membres suppléants ;
- du 23 février 2026 du Département de la Haute-Savoie désignant Mme Chirstine MEGEVANT comme représentante au comité syndical du SMG suite à la démission de Mme Christelle PETEX.
- du 14 avril 2026 de la Communauté de Communes Faucigny Glières désignant les représentants suivants pour siéger au Comité Syndical : MM. Mickaël MAISTRE et Stéphane VALLI en qualité de membres titulaires, Mme Isabelle CHARRE et M. Sébastien BASTHARD BOGAIN en qualité de membres suppléants ;
- du 21 avril 2026 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes désignant les représentants suivants pour siéger au Comité Syndical : MM. Pierre BARRUCAND et Bruno DUMEIGNIL en qualité de membres titulaires, M. Claude CHARBONNIER et Mme Christine RUFFON en qualité de membres suppléants ;
- du 13 mai 2026 de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy désignant les représentants suivants pour siéger au Comité Syndical : MM. Christian ANSELME et Jean-Jacques WROBLEWSKI en qualité de membres titulaires, Mme Laure SOYEZ et M. Antoine GRANGE en qualité de membres suppléants.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, et conformément à la désignation des représentants délégués par le Département de Haute-Savoie et les communautés de communes membres du Syndicat mixte des Glières, soit 12 titulaires et 12 suppléants, il est procédé à l'installation de l'exécutif du Syndicat mixte.

<u>Pour le Département de la Haute-Savoie</u> :

Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
Martial SADDIER	Myriam LHUILLIER
Agnès GAY	Magali MUGNIER
Marcel CATTANEO	Christine MEGEVAND
François EXCOFFIER	David RATSIMBA
Odile MAURIS	Dominique PUTHOD
Marie-Louise DONZEL-GONET	Lionel TARDY

<u>Pour la communauté d'agglomération du Grand Annecy</u> :

Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
Christian ANSELME	Antoine GRANGE
Jean-Jacques WROBLEWSKI	Laure SOYEZ

<u>Pour la communauté de communes Faucigny-Glières, les délégués suivants ont été désignés</u> :

Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
Mickaël MAISTRE	Isabelle CHARRE
Stéphane VALLI	Sébastien BASTARD GOBAIN

<u>Pour la communauté de communes des Vallées de Thônes, les délégués suivants ont été désignés</u> :

Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
Pierre BARRUCAND	Claude CHARBONNIER
Bruno DUMEIGNIL	Christine RUFFON

Constatant que l'ensemble des sièges du Comité Syndical sont pourvus, et que l'ensemble des délégués syndicaux et suppléants ont été dûment élus, ceux-ci sont déclarés installés.

Il convient dès lors de procéder à l'élection de la Présidence du Syndicat mixte des Glières, conformément à l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELECTION DU-PRESIDENT

Le Comité Syndical ne peut délibérer valablement que si le quorum est atteint, en présence d'au moins 7 membres du comité syndical, conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat mixte.

Le Président est élu à la majorité absolue des délégués présents ou représentés.

En l'absence de dispositions particulières, tant dans le Code Général des Collectivités Territoriales que dans les statuts du Syndicat, je vous propose de choisir le mode de scrutin qui peut être réalisé à main levée ou par bulletin secret.

Je vous propose la main levée.

Les membres du comité syndical peuvent déclarer leur candidature pour la présidence.

M. François EXCOFFIER - Ayant créé ce syndicat aux côtés d'autres conseillers départementaux et d'autres maires.

M. Martial SADDIER - A la création de la communauté de communes Faucigny Glières cette dernière a pris des compétences des communes dont celle de Petit-Bornand. Il a donc été nécessaire d'intégrer les communautés de communes au syndicat.

M. François EXCOFFIER - Mes chers amis, je suis candidat. Je pense qu'on a une bonne concertation entre nous, qu'il y a jamais eu de points durs et quand il y a eu des points durs, on a toujours fait pour les régler. Donc je suis toujours candidat.

M. Marcel CATTANEO - Y a-t-il d'autres candidats ? - Je vous propose de passer au vote. Monsieur François EXCOFFIER ne prend part au vote.

➥ *Vote des présents dans la salle à main levée*:

- Inscrits : 24
- Votants : 10
- Abstentions : X

Mon cher François, je vous déclare élu président.

Monsieur François EXCOFFIER obtient la majorité des voix ; il est élu Président du Syndicat Mixte des Glières et peut être immédiatement installé dans ses fonctions.

Après en avoir délibéré et enregistré la non-participation au vote de monsieur François EXCOFFIER,

le Comité Syndical , à l'unanimité

ARRETE l'élection du Président du comité syndical du Syndicat Mixte des Glières, en la personne de M. François EXCOFFIER

M. Le Président - Je vous remercie de votre confiance.

Délibération n° SMG-2026-009

Election des vice-présidents du Syndicat Mixte des Glières et installation du Bureau

M. François EXCOFFIER, Rapporteur.

En application de l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte des Glières, le bureau du Comité Syndical est composé :

- du Président désigné parmi les représentants du Conseil Départemental ;
- de 4 Vice-présidents dont un représentant de chaque groupement de communes et le quatrième désigné parmi les représentants du Conseil Départemental.

M. le Président précise que le Bureau sortant est composé comme suit :

- Président : M. François EXCOFFIER,
- Vice-président représentant du Conseil Départemental de la Haute-Savoie : Mme Marie-Louise DONZEL-GONET.
- Vice-président représentant du Grand Annecy (GA) : M. Christian ANSELME,
- Vice-président représentant de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) : M. Christophe FOURNIER,
- Vice-président représentant de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) : M. Pierre BARRUCAND,

Il indique que, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à l'élection des vice-présidents, et à l'installation du bureau du comité syndical du Syndicat Mixte des Glières.

VU l'article L.2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création du Syndicat Mixte des Glières.

VU l'arrêté préfectoral n° 2014007-0002 en date du 14 janvier 2014 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Glières à la Communauté de Communes Faucigny Glières ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0017 du 20 mars 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au Syndicat Mixte des Glières ainsi que les modifications des statuts du Syndicat Mixte des Glières.

VU les statuts modifiés dudit Syndicat et, notamment, ses articles 5 relatif à la composition du Comité Syndical, 6 relatif au fonctionnement du Comité Syndical et 7 relatif à la composition du Bureau.

VU la délibération du comité syndical 2026-008 en date du 8 juin 2026 relatif à l'installation des nouveaux membres, et à l'élection du Président du comité syndical du Syndicat Mixte des Glières.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, et conformément à la désignation des représentants délégués par le Département de Haute-Savoie et les collectivités membres du Syndicat mixte des Glières, soit 12 titulaires et 12 suppléants, et conformément à l'article L5211-10 du CGCT il est proposé de procéder à l'élection de 4 Vice-Présidents.

L'article 7 des statuts du Syndicat mixte des Glières stipule que le Bureau du Comité Syndical est composé du Président du Comité Syndical et de 4 vice-présidents, dont un représentant de chaque groupement de communes et un représentant du Conseil départemental.

Il est proposé que les Vice-présidents soient élus l'un après l'autre et selon un vote à main levée/à bulletin secret.

M. François EXCOFFIER - Je vous propose que les trois maires soient candidats et que Marie-louise DONZEL-GONET reste vice-présidente représentante du Département de la Haute-Savoie.

Élection du Vice-Président représentant de la communauté d'agglomération du Grand Annecy

Est candidat :

- M. Christian ANSELME

M. Christian ANSELME ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

- Inscrits : 24
- Votants : 10
- Majorité absolue : 7

M. Christian ANSELME ayant obtenu l'unanimité des voix, est élu Vice-Président du Syndicat Mixte des Glières et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du Vice-Président représentant de la communauté de communes Faucigny-Glières

Est candidat :

- M. Mickaël MAISTRE

M. Mickaël MAISTRE ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

- Inscrits : 24
- Votants : 10
- Majorité absolue : 7

M. Mickaël MAISTRE ayant obtenu l'unanimité des voix, est élu Vice-Président du Syndicat Mixte des Glières et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du Vice-Président représentant de la communauté de communes des vallées de Thônes

Est candidat :

- M. Pierre BARRUCAND

M. Pierre BARRUCAND ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

- Inscrits : 24
- Votants : 10
- Majorité absolue : 7

M. Pierre BARRUCAND ayant obtenu l'unanimité des voix, est élu Vice-Président du Syndicat Mixte des Glières et immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du Vice-Président représentant du Conseil Départemental

Est candidate :

- Mme Marie-Louise DONZEL-GONET

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

- Inscrits : 24
- Votants : 10
- Majorité absolue : 7

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET ayant obtenu l'unanimité des voix, est élue Vice-Présidente du Syndicat Mixte des Glières et immédiatement installée dans ses fonctions.

Constatant que l'ensemble des Vice-présidents du Comité Syndical ont été élus, le Bureau est déclaré installé. Il est ainsi constitué :

- Président : M. François EXCOFFIER
- Vice-président représentant du Grand Annecy (GA) : M. Christian ANSELME
- Vice-président représentant de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) : M. Mickaël MAISTRE
- Vice-président représentant de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) : M. Pierre BARRUCAND
- Vice-présidente représentant du Conseil Départemental de la Haute-Savoie : Mme Marie-Louise DONZEL-GONET

Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical, à l'unanimité,
PROCLAME élus :

M. François EXCOFFIER, Président du Comité Syndical,

M. Christian ANSELME, Vice-président représentant le Grand Annecy,

M. Mickaël MAISTRE, Vice-président représentant la Communauté de Communes Faucigny Glières,

M. Pierre BARRUCAND, Vice-président représentant la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Vice-présidente représentant le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

DECLARE installé le Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières.

M. Le Président - Notre syndicat étant installé, nous passons à l'ordre du jour suivant.

Délibération n° SMG-2026-010

Délégation au Président pour la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres

M. François EXCOFFIER, Rapporteur.

M. Le Président- Point suivant : délégation du président pour la passation et le règlement des marchés des accords-cadres.

VU l'article L.2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création du Syndicat Mixte des Glières.

VU l'arrêté préfectoral n° 2014007-0002 en date du 14 janvier 2014 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Glières à la Communauté de Communes Faucigny Glières ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0017 du 20 mars 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au Syndicat Mixte des Glières ainsi que les modifications des statuts du Syndicat Mixte des Glières.

VU les statuts modifiés dudit Syndicat et, notamment, ses articles 5 relatif à la composition du Comité Syndical, 6 relatif au fonctionnement du Comité Syndical et 7 relatif à la composition du Bureau.

VU la délibération du comité syndical n° SMG-2026-008 en date du 8 juin 2026 portant élection de Monsieur François EXCOFFIER, en qualité de Président du SMG.

VU la délibération du comité syndical n° SMG-2026-009 en date du 8 juin 2026 portant élection des vice-présidents du Syndicat Mixte des Glières, et la désignation des membres du Bureau.

L'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Comité Syndical de déléguer au Président une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Ces délégations permettent d'assurer une simplification et une accélération de la gestion des affaires syndicales. Le Président rendra compte des attributions exercées à ce titre auprès du Comité Syndical.

Dans ce cadre et conformément à l'article 7 des statuts du SMG qui stipule que « le Président du Syndicat Mixte ou le Bureau peuvent recevoir délégation du Comité Syndical », il est proposé de donner délégation à M. le Président du Syndicat Mixte des Glières, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Mme Agnès HUGEL-HOLIS - Effectivement, on vous propose que dans ce cadre, et conformément à l'article 7 des statuts du SMG qui stipule que le président du syndicat mixte ou le bureau peuvent recevoir délégation du comité syndical, il est proposé de donner délégation à Monsieur le Président du syndicat mixte des Glières pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Je vous laisse procéder au vote.

M. Le Président - Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Non ? Donc c'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

DONNE délégation, pour la durée de son mandat, à M. le Président du Syndicat Mixte des Glières pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n° SMG-2026-011

Convention 2025-2026, de mise à disposition de matériel de ski nordique entre le Syndicat Mixte des Glières et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie

M. François EXCOFFIER, Rapporteur.

Le Syndicat Mixte des Glières est autorité organisatrice de l'activité « domaine nordique » sur le Plateau des Glières. La gestion des activités nordiques est confiée à Haute-Savoie Nordic par le biais d'un contrat de délégation de service public.

Le Département de la Haute-Savoie, propriétaire du centre de vacances pour enfants et adolescents « La Métralière », sis au Plateau des Glières, en proximité immédiate de la Maison du Plateau, lieu d'accueil des activités nordiques, en confie l'exploitation à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie par conventionnement. Cette dernière assure le service de location de matériel de skis ouvert au public fréquentant le plateau.

Par délibération n° SMG-2021-012 du 20 septembre 2021 et suite au constat de vétusté du matériel, le Syndicat Mixte des Glières a décidé de procéder à l'acquisition d'un parc de matériel neuf.

Il convient d'arrêter les modalités de mise à disposition de ce matériel neuf auprès de la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie, occupant et exploitant actuel des locaux appartenant au Département de la Haute-Savoie, afin d'en garantir le bon usage.

Il est proposé au Comité Syndical d'acter la convention de mise à disposition du matériel de ski nordique au titre de l'année 2025-2026 et son annexe, entre le Syndicat Mixte des Glières et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie.

Mme Agnès HUGEL-HOLIS - Effectivement, on vous soumet la convention, on vous propose la convention de mise à disposition de ce matériel contre une redevance de 7000 € pour la saison.

Les dernières commandes de matériel sont arrivées en ordre très dispersé, le matériel a été livré tout au long de l'hiver. Il vous est proposé effectivement d'accepter les termes de cette convention et puis de les voter si cela vous convient.

M. François EXOFFIER - Est-ce qu'il y a des questions autour de cette convention? Je procède au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions, des oppositions ? Non ? Donc c'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention au titre de l'année 2025-2026, de mise à disposition de matériel de ski nordique entre le Syndicat Mixte des Glières et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie et son annexe complétée suite à réception du nouveau matériel.

AUTORISE M. le Président à signer la convention ci-annexée et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE M. Le Président à procéder au recouvrement de la redevance selon les modalités définies dans la convention annexée.

M. François EXOFFIER - Petit aparté sur le ski de fond, avant de passer au 5e sujet : j'ai eu des informations sur les positions de certains clubs. Je rappelle qu'à Glières, on a un club historique qui est forcément légitime. C'est le ski club du pays rochois. Et on a un club légitime et territorial, c'est le CNG, le ski club des Glières, dont le siège est à Fillières.

Je leur demande de rester dans un bon état d'esprit. Si les dragons en profitent parce qu'ils se chamaillent les uns ou les autres, ça ne nous regarde pas, nous les élus.

Mais cette posture-là, c'est simplement la posture de l'histoire, comme on a défendu la FOL, comme on a défendu les alpagistes qui sont historiquement là-bas, comme on a défendu les aubergistes qui sont historiquement là-bas. Il est hors de question qu'on arbitre les guéguerres

entre eux, j'espère qu'il y a consensus autour de la table sur ces sujets. Voilà, vous avez des questions autour du ski de fond ?

Ce qui me dérangerait le plus, c'est qu'ils se battent tous les deux, ça serait pas très agréable à arbitrer, mais je pense qu'il faut rappeler leur légitimité. D'ailleurs, quand ils organisent des compétitions, ça va très bien entre eux, non ? On rappelle que il y a deux clubs résidents historiques et qu'on a pas vocation à accueillir 3 clubs, 4 clubs, 5 clubs, 6 clubs.

Et je rappelle que quand les clubs organisent des compétitions, ça fait baisser le chiffre d'affaires et donc la redevance de Haute-Savoie Nordic dans le cadre d'une DSP.

M. Martial SADDIER - Je tiens à rappeler que ces derniers travaillent dans de très bonnes conditions, notamment grâce aux aides du Département. Et il serait bon de dire merci aux maires, aux membres du syndicat, au Département.

M. Le Président - Dernier point à l’ordre du jour s’il vous plait.

Délibération n° SMG-2026-012

Entretien des pistes pastorales de l'Association Foncière Pastorale de Dran-Ablon-Cruet, demande de subvention de l'AFP au titre de l'année 2026

M. François EXCOFFIER, Rapporteur.

L'Association Foncière Pastorale (AFP) de Dran-Ablon-Cruet entretient les pistes qu'elle a construites sur le plateau de Dran, pour garantir le meilleur accès aux différents alpagistes, propriétaires et autres usagers qui peuvent librement accéder au secteur, en dehors de tout usage motorisé.
Depuis 2018, le Syndicat Mixte des Glières accorde à l'AFP une subvention permettant de réaliser des travaux conséquents (apport de gravier et la location d'un rouleau).
Au vu des résultats positifs obtenus, l'AFP a souhaité renouveler l'opération en 2026 et a sollicité auprès du Syndicat Mixte des Glières, une subvention de 3 000 € sur une dépense estimée à 3 750 € TTC.
Considérant que l'intérêt de conserver ces pistes a été confirmé dans le cadre du schéma de desserte forestière, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet, soit 80 % du montant de la dépense prévisionnelle.

Mme Agnès HUGEL-HOLIS – Dernier point à l'ordre du jour qui concerne l'entretien des pistes pastorales de l'Association Foncière Pastorale de Dran-Ablon-Cruet, demande de subvention de l'AFP au titre de l'année 2026. Pour ceux qui étaient là l'année dernière, souvenez-vous, l'AFP avait fait une demande de subvention pour les 2 années. Bien évidemment, le budget du SMG étant annuel, il avait été répondu uniquement pour celle de l'année 2025. Il est porté à votre connaissance la demande de subvention cette fois-ci pour celle de l'année 2026. L'Association Foncière Pastorale (AFP) de Dran-Ablon-Cruet entretient les pistes qu'elle a construites sur le plateau de Dran, pour garantir le meilleur accès aux différents alpagistes, propriétaires et autres usagers qui peuvent librement accéder au secteur, en dehors de tout usage motorisé. Depuis 2018, le Syndicat Mixte des Glières accorde à l'AFP une subvention permettant de réaliser des travaux conséquents (apport de gravier et la location d'un rouleau). Au vu des résultats positifs obtenus, l'AFP a souhaité renouveler l'opération en 2026 et a sollicité auprès du Syndicat Mixte des Glières, une subvention de 3 000 € sur une dépense estimée à 3 750 € TTC. Considérant que l'intérêt de conserver ces pistes a été confirmé dans le cadre du schéma de desserte forestière, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet, soit 80 % du montant de la dépense prévisionnelle.

M. Le Président - Monsieur DUMEIGNIL vous avez la parole.

M. Bruno DUMEIGNIL - Oui, juste pour dire que la demande concerne des matériaux et je précise que ce sont des bénévoles qui font ces travaux. La route qu'on appelle la route du Crêt qui va de chez Gautard jusqu'au plateau de Dran, a été rénovée sur les budgets communaux avec l'aide du Département. Je vous remercie. On a pris en charge notre partie et donc il me semblerait bien que le syndicat mixte puisse nous aider pour faire le l'entretien de ce qui se passe sur le plateau.

M. Pierre BARRUCAND - Peut-être aussi préciser que cette piste de Dran, elle mène à un alpage du Département qui est malheureusement vide. Mais voilà, c'est l'histoire, on espère qu'il va enfin ressusciter. Et puis je rebondis un petit peu, même si c'est pas le sujet, sur la thématique de l'eau.

L'espace agricole est vraiment important pour nous, au-delà de l'espace ski et mémoire. On a la chance d'avoir Marie-Louise avec nous qui se bat pour ça. Dans le précédent mandat, il avait été déjà évoqué de réaliser une étude sur la ressource en eau brute, eau potable sur l'ensemble du plateau, pas se cantonner uniquement à la plaine de Dran Je crois que malheureusement ça n'a pas été réalisé. Je pense que ça peut être un chantier qui enfin pourrait voir le jour.

M. Bruno DUMEIGNIL - Je voulais juste rajouter qu'on serait content de vous accueillir un jour sur le plateau de Dran et l'alpage d'Ablon, qui est sur la partie communale de Dingy. Ce sont des alpages qui sont assez isolés, qui sont assez intéressants, pour lesquels on a des vrais problèmes d'eau et des vrais problèmes d'assainissement.

Pour info, demain, j'ai rendez-vous avec Aquatiris à Ablon pour essayer de trouver une solution pour faire traiter les eaux blanches et on verra ce qu'on peut faire. Mais ce serait avec plaisir qu'on pourrait vous accueillir pour montrer sur le plateau de Dran pour montrer les deux alpages qui appartiennent au Département et puis vous faire visiter le magnifique alpage d'Ablon.

M. Le Président - Ablon est un magnifique alpage.

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET - Oui, pour l'alpage de Dran, l'alpage communal, normalement, il y a une visite qui est programmée pour le président sous peu, c'est au cabinet.

M. Martial SADDIER - Caler les agendas avec tout le monde parce que je ne peux pas y aller sans le président EXCOFFIER, je ne peux pas y aller sans les conseillers départementaux concernés, sans le maire.

M. Le Président - Donc l'étude sur l'eau, je pense qu'il faut vraiment la faire.

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET – Pour l'eau brute c'est le Grand Annecy qui gère, est-ce bien cela ?

M. Christian ANSELME – Le Grand Annecy ne gère que sur la partie cœur de Plateau pas le côté Dran.

Mme. Marie-Louise DONZEL-GONET - mais là il y a des besoins aussi.

M. Christian ANSELME – C'est comme cela car c'est historique. Ce que gère le Grand Annecy, ça a été construit par le Département il y a des années. Le Grand Annecy en a récupéré la gestion. Le Département est propriétaire du réseau encore. Mais la question se pose à Dran, encore qu'à Glière, même l'eau brute, elle va finir par manquer parce que les besoins augmentent. Et puis il y a tous les problèmes sanitaires liés à la fabrication du reblochon. Ils sont de plus en plus contraints d'utiliser de l'eau potable. C'est un vrai problème parce que l'eau potable va manquer.

Mme. Marie-Louise DONZEL-GONET - C'est bien le Grand Annecy qui est gestionnaire sur la partie eau potable ?

M. Christian ANSELME – Pas sur les communes de la Balme de Thuy et Dingy-Saint-Clair. Le Grand Annecy gère uniquement sur les communes de Glières-Val-de-Borne et Fillières uniquement.

M. Pierre BARRUCAND – Pour la compétence eau potable. Là, on parle de l'eau brute que vous n'avez pas au Grand Annecy.

M. Le Président - Le sujet, je le connais bien puisque le Département a construit le réseau et à l'époque, c'est moi qui ai voulu donner le réseau d'eau au Pays de filières qui avait une très bonne régie à l'époque. Et ensuite c'est passé au Grand Annecy. Notamment, la première chose qu'ils ont fait, c'est vider les réservoirs au mois de juin, juste avant la saison estivale. Il n'a pas plu, on s'est retrouvé avec des réservoirs à sec, mais c'est une anecdote car depuis on a beaucoup moins de soucis. L'histoire elle est celle-là. Donc, il faut faire attention parce que les propriétaires, si on fait une étude, il faut leur accord sur l'eau brute et est ce qu'il la faut pour l'eau potable.

Mme Agnès HUGEL HOLIS – chaque propriétaire est compétent sur sa parcelle pour l'eau brute.

M. Le Président - Voilà donc soit on requiert l'accord des propriétaires, mais ce n'est pas sûr qu'ils y soient favorables.

M. Martial SADDIER - Le plateau est partagé entre plusieurs services publics d'eau et d'assainissement. Premièrement. Donc si on veut que ça avance, on est soumis au bon vouloir des services publics d'eau et d'assainissement. S'il y a un service public d'eau et d'assainissement qui ne veut pas lancer l'étude, la partie concernée, on n'aura pas de diagnostic. Premier point. Deuxième point : possible ou pas, mais il est envisageable qu'une partie ou tout ou partie de la réponse puisse être conjointe entre les différents publics de services d'eau et d'assainissement. Donc moi, je pense que la bonne méthode ce serait que le syndicat mixte attire l'attention des 2 services publics d'eau et d'assainissement. Parce que si j'ai bien compris, il y en a 2 ou 3 de concernés.

Donc je pense que la bonne solution, ce serait que le président du Syndicat Mixte des Glières explique qu'il a pris contact avec le Département, qui est prêt à s'engager aux côtés des acteurs et qu'il sollicite la bienveillance de ces deux services publics d'eau et d'assainissement pour demander une étude globale des enjeux d'eau et d'assainissement sur le plateau. Ils resteraient maître de l'étude car ils ont la compétence mais qu'elle puisse se faire avec une vision globale autour du syndicat.

Je pense que cette démarche peut intéresser au moins un maire autour de table pour être sûr qu'il y a une étude qui démarre, je tairai le nom du maire, mais en tout état de cause, le Département pourrait laisser entendre qu'il ne s'engagerait financièrement que si il y a cette vision globale.

Mettez-vous à la place du président du Département d'aujourd'hui et de demain. Admettons que les trois fassent leur étude de leur côté et que les trois proposent des solutions qui vont être financées par le Département. Si en ayant une vision globale, on peut faire moins cher et mieux, c'est le rôle du Département et du financeur de dire qu'il faut jouer collectif et la transparence. Je sais pas si ça convient aux gens autour de la table.

Dans notre cas, c'est le président EXCOFFIER qui saisirait Monsieur Valli, Antoine Armand et puis le président Fournier-Bidoz en disant qu'il aspire de ses vœux à ce qu'on puisse se mettre autour de la table avec le Département pour voir comment trouver des solutions « eau et assainissement » au plateau des Glières à long terme.

M. Le Président - On prépare un courrier à l'attention des 3 présidents d'EPCI.
M. Bruno DUMEIGNIL - Cela fait plusieurs années qu'on en parle, mais en fait on n'a jamais avancé.

M. Le Président – Oui le sujet est complexe du fait des propriétaires et ce n'est pas sûr que tout le monde veuille qu'on fasse une étude sur sa propriété.

M. Martial SADDIER – l'OFB peut venir faire un prélèvement à la sortie d'un restaurant ou d'une ferme.

M. Pierre BARRUCAND - L'étude de la ressource est faite à l'échelle du bassin versant mais c'est l'échelle du plateau qui nous semble vraiment pertinent. Parce que faire un bout d'étude côté Balme de Thuy, c'est idiot.

M. Christian ANSELME - Il faut bien définir le périmètre, c'est à Ablon, c'est Dran et c'est le plateau des Glières.

M. Bruno DUMEIGNIL - Alors, Ablon, c'est tellement excentré par rapport au plateau que je sais pas si c'est raisonnable de raccorder Ablon à un assainissement collectif, c'est même pas possible d'ailleurs, je pense.

M. Christian ANSELME – Il y a des travaux qui ont été faits au plateau des Glières, qui ont d'ailleurs été financés par le Département. Aux Mouilles ça a commencé, mais c'est vrai qu'il y a une solution individuelle. Il me semble que chez Richard Lathuile aussi, c'est le Département qui est propriétaire. Donc il y a des solutions. Chez Richard Clavel aussi, c'est mis aux normes. Donc il y a des possibilités, mais c'est bien individuel pour l'assainissement.

M. Martial SADDIER - Cela coûte quarante-mille par maison, je le sais à titre personnel

M. Le Président - L'assainissement des boues du chalet hôtel, ça a coûté 100 000€.

M. Martial SADDIER - Pour une maison individuelle, c'est 40000 euros

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET - En rajoutant l'exploitation et la fabrication…

M. Le Président – Oui ça explique le coût. Bref, je pense qu'on est tous d'accord d'y aller. On va solliciter les EPCI comme l'a proposé le président. En espérant qu'on arrive à pouvoir lever les obstacles. Mais de toute façon, l'objectif, il est bon pour les gens. Mais je pense qu'il faut préparer quand même un peu le terrain, notamment vis-à-vis des restaurateurs ou de certains propriétaires. Messieurs les maires, vous serez peut-être sollicités par vos usagers.
Je mets au vote la délibération concernant l'entretien des pistes pastorales de l'Association Foncière Pastorale de Dran-Ablon-Cruet, demande de subvention de l'AFP au titre de l'année 2026. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Elle est adoptée.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 3 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet au titre de l'année 2026,

AUTORISE le versement de la subvention de 3 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet,
DIT que le versement s'effectuera en une fois sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées visé en original par le trésorier. Si le montant de la dépense effectivement réalisée est inférieur au montant prévisionnel pris en compte pour le calcul de la subvention (3 750 €), cette dernière sera ajustée au prorata (80%) de la dépense réalisée.

M. Le Président - L'ordre du jour étant épuisé, il nous reste les questions diverses. Est-ce qu'il y a quelques questions diverses?

Mme Agnès HUGEL-HOLIS – Pour la dameuse on est en train de regarder le budget pour pouvoir lancer les choses. On s'est surtout concentré sur le lancement de la saison d'été. Les saisonniers arrivent le 22 juin prochain. On a lancé tous les marchés pour les animations, la plaquette, les toilettes, tout ce qui était nécessaire pour la saison d'été. On va pouvoir se concentrer maintenant sur le reste.

M. Le Président - L'étude de la piste, on va le faire. On y est 100% favorable. Le Département encore plus. Il faut qu'on fasse attention parce qu'on passe sur des propriétés privées. Si on passe que sur du public, il y a zéro souci. J'ai vu certaines personnes. J'ai précisé que nous n'allions rien payer en dédommagement, de la même manière que pour la route. Surtout qu'en hiver les parcs ne sont pas utilisés. Il ne faudrait quand même pas qu'on rentre dans le contentieux et le juridique.

Chers amis, s'il y a pas d'autres questions diverses, nous remercions le président SADDIER, Mme GAY, Mme MAURIS, M. BARRUCAND, notre doyen, Mme DONZEL-GONET, M.MAISTRE, M. WROBLEWSKI, M. ANSELME, M. DUMEIGNIL, Mme MEGEVAND, Mme RUFFON, Mme SOYEZ.

L'ordre du jour étant épuisé, nous levons la séance. Nous remercions les services.

Publication du Syndicat Mixte des Glières

Directeur de la Publication : M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte des Glières

Rédaction : Syndicat Mixte des Glières

Approuvé par le Comité Syndical le 28 septembre 2026 et publié sur internet le 29 septembre 2026

Contact : Syndicat Mixte des Glières 1, rue du 30ème RI - CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX
Tél : 04-50-33-51-53